

**Service instructeur**

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2014-3-2-3

**Service consulté**

Haute-Alsace Tourisme Agence de Développement Touristique

**AIDE EN FAVEUR DES MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES**

Résumé : Il est proposé d'attribuer :

- une subvention de 2 120 € à Mme Karine SCHENCK pour la création d'un meublé de tourisme à COLMAR,
- une subvention plafonnée à 9 750 € à la SARL PECHE DE VIGNE pour la création de 3 chambres d'hôtes à RODERN.

Un dispositif en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes, commun aux deux Départements, a été mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 afin d'encourager l'amélioration qualitative de l'offre alsacienne de meublés de tourisme et chambres d'hôtes classés et labellisés.

Deux dossiers sont soumis à votre examen dans le présent rapport et dont vous trouverez le détail dans le tableau joint en annexe. Le montant total des subventions susceptibles d'être attribuées s'élève à 11 870 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer deux subventions au titre du dispositif en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes, selon le tableau joint en annexe, pour un montant total de 11 870 € ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 21 MARS 2014**

**Hébergements – Meublés de tourisme et chambres d'hôtes  
PROGRAMME 2014**

Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant subventionnable retenu	Taux	Montant de la subvention	Label	Nombre d'équipements
<b>Mme SCHENCK Karine</b> Création d'un meublé de tourisme à COLMAR  <b>HEB04232</b>	10 603 €	20 %	2 120 €	Clévacances	1
<b>SARL PECHE DE VIGNE</b> Création de 3 chambres d'hôtes dont 1 Label Tourisme et Handicap à RODERN  <b>HEB04231</b>	30 000 €  15 000 € ----- 45 000 € (plafond)	20 %  + 5 % maj. Label "tourisme et handicap	6 000 €  3 750 € ----- 9 750 € (plafond)	Clévacances	2  1 ----- 3
<b>Total</b>	<b>55 603 €</b>		<b>11 870 €</b>		<b>4</b>

Ces dossiers ne font pas l'objet d'autres financements de la part des collectivités territoriales.